

DRINK
DOW'S ALE
Standard of Strength
and Quality

**Le Monde
Ouvrier**



**The Labor
World**

TRY
BLACK HORSE
ALE
100 Years of Brewing
Experience behind it

Rédaction : 11, rue Saint-Paul Ouest

« INSTRUIRE ET AMELIORER »

Téléphone : LANcaster 5361

This number is dedicated to a King in name, who will receive and accompany, a King in rank and function. — *The Labor World*

Labor Welcomes the King

By BERNARD ROSE.

Organized Labor welcomes the visit to Canada of His Majesty and his gracious and beautiful consort. His Majesty has no more loyal subjects than the men and women who toil for a livelihood. In no part of the Empire is the National Anthem sung with such enthusiasm and sincerity as within the borders of the Empire's greatest dominion.

In the totalitarian lands with no crowned king, but ruthless, irresponsible, dictators, the trade unions have been suppressed. The workers dare not openly protest. To do so means loss of employment and liberty. There is no writ of Habeas Corpus and trial by a jury of one's peers.

In spite of our difficulties and problems we have a lot to be thankful for.



Long
Live
Their
Majesties

Que Dieu
Protège
le Roi
et la Reine

The workers in Canada appreciate the advantages of living in a land owing allegiance to a constitutional monarch, who is at all times respectful of their liberties and interested in their welfare.

In the Motherland the poorest and the humblest, those who live in mean streets and know what poverty means are, nevertheless, as loyal to the Throne as the nobility of the realm. There is a real and sincere liking for the King and Queen on the part of those who constitute the industrial population of the United Kingdom. The workers feel, that in His Majesty they have a Ruler who is not only understanding but intensely democratic.

The King is truly a people's ruler. He is governed by the advice of his ministers. He adheres strictly to those traditions and customs that guarantee the liberty of the subject and respect for his rights. When he is visiting, there is no army of Gestapo agents and army corps to guard his person. He knows that he enjoys the affection of his subjects and that they regard him as a unifying influence keeping together in amity and concord the vast dominions and dependencies of the greatest empire in all recorded history.

In no country does Organized Labor wield so great and far reaching an influence as it does in Great Britain. The British trade union movement is the bulwark of democracy. It inspired millions of oppressed and exploited wage earners in continental lands to cast off the shackles of industrial serfdom and economic subjection.

Our public men elected by the people and responsible to them are well meaning and humane

The workers in the Empire are not subjected to the rigid and merciless discipline of a "Labor Front." They are within the law, masters of their own destiny. They can lawfully agitate and constitutionally legislate as their needs and purposes warrant. Labor in Britain has held the highest offices within the gift of the people and the Crown. The British worker stands in awe of no Fuehrer or Duce. He is independent and self-reliant. He knows that he can approach the authorities to present lawful demands without fear of the consequences. Labor in Britain and the Dominions can be firm in the assertion of its rights.

In no province, throughout the Dominion will Their Majesties receive a warmer and more royal welcome than in good old Quebec. Peasant and prelate, citizens of high and low degree will unite in enthusiastically acclaiming the Sovereign whose rule guarantees them the fullest political equality, and the unabridged exercise of their faith and language.

It is perhaps instructive to repeat that England's greatness and the Empire's grandeur are due to the loyalty and sacrifice of the assimilated Normans and Saxons.

Demagogues may decry monarchy and repudiate its continuance but we have learned to hold in high regard the Royal chieftain who in his person symbolizes democracy and justice.

(Continued on page five)

La vie des unions ouvrières par Ben. Drolet

LES UNIONS ATTEINTES D'UN MAL QUI LES RONGE

Les lacunes ne manquent pas dans le monde du Travail, par le temps qui court. Au cours de mes visites dans les unions ouvrières, j'ai relevé le fait que celles-ci, dans la plupart des cas, sont atteintes d'un mal qui sape leur base.

Ce mal, qui semble se répandre, consiste en ce que les revenus, c'est-à-dire les cotisations réglementaires des membres sont trop négligées.

Il est évident qu'en négligeant de payer régulièrement leurs cotisations mensuelles les membres manquent à un devoir d'honneur. Ils sont souvent la cause que l'organisation est dans une situation qui nuit considérablement aux intérêts généraux et qui la paralysent dans ses activités.

Il est incontestable qu'une organisation ouvrière doit pouvoir faire face à toutes ses obligations avec les revenus qu'elle peut retirer de ses membres; sans cela, elle ne peut exister bien longtemps.

Nous constatons cela parfois. On se demande ensuite, quand l'organisation dépérit et parfois meurt, comment cela s'est fait et quelle en est la cause réelle?

Eh bien, la véritable cause de cet abandon, on peut l'attribuer à la négligence des membres et même au fait que des officiers ne voient pas d'assez près au paiement de toutes les cotisations qui devraient entrer dans la caisse de l'union, au temps fixé par la constitution, et qu'ils ne sévissent pas avec assez d'énergie contre les retardataires. Pourtant, ces derniers ne sont pas les derniers à se plaindre le plus souvent de l'organisation, qui n'est pas en mesure de donner tout ce que les membres sont en droit d'attendre d'elle, et cela par la faute même des plaignants!

Plus tôt cela cessera, par une action énergique des officiers, plus tôt le succès de l'union grandira pour le bien-être de tous ses adhérents.

Nous nous excusons bien de nous permettre ces remarques qui nous semblent pourtant justes et opportunes. La raison en est que l'expérience que nous possédons en la matière nous permet de donner des conseils pratiques à ceux qui dirigent les finances d'une jeune organisation ouvrière, et les prier de déployer tout leur zèle pour faire de celle-ci une union prospère, à tous les points de vue.

BEN. DROLET.

UNE GREVE EVITEE CHEZ DECHAUX FRERES

Les membres de l'exécutif du local 128, de l'union internationale des travailleurs en buanderie et nettoyage, ont réussi à convaincre les membres, à soumettre leurs griefs à un Comité d'arbitrage sous la juridiction du Ministre du Travail, l'hon. William Tremblay.

L'agent d'affaires, R. Lepage a été autorisé par l'union à les représenter; M. Raoul Trépanier, président du Conseil des Métiers et du travail, et M. Gus. Franck, secrétaire de la Fédération Provinciale du Travail, ont été choisis comme conciliateurs. Espérons que les négociations suivront leur cours et que le différend survenu entre les patrons de Déchaux Frères Ltée., et ses employés sera bientôt réglé à la satisfaction de tous les intéressés.

Dans une entrevue avec M. Lepage, celui-ci nous déclara que l'union désire se servir de tous les moyens à sa disposition avant d'avoir recours à sa force économique. Il espère que le Ministère du Travail, par l'entremise de M. Cyprien Miron, officier de conciliation, leur donnera son entière collaboration au règlement de cette malheureuse dispute. Depuis au-delà de trente-cinq ans les patrons concernés servent le public Montréalais, et il serait regrettable, vu sa haute renommée, que ce petit incident qui existe depuis l'été dernier, ne puisse se régler à l'amiable.

Les 50,000 membres des unions internationales prennent un grand intérêt à la cause du local 122, qui défend les ouvriers de l'industrie depuis deux ans, ils ont promis leur entier support moral pour qu'ils obtiennent un succès.

Le règlement à l'amiable de ce malentendu sera bénéficiaire à l'industrie en général, car ce sera le commencement de sa stabilisation et le disparition de la concurrence déloyale qui existe depuis des années dans cette industrie.

Si les patrons suivaient les conseils des sociologues comme les ouvriers, il y a longtemps que les ismes auraient disparus et que le nombre des chômeurs serait insignifiant. Espérons que les conciliateurs nommés sauront convaincre les intéressés d'être charitables les uns envers les autres, et les inviteront à travailler dans le meilleur intérêt de cette industrie.

LES CORDONNIERS EN CONVENTION EN JUIN

Les membres du local 249 de la B. and S. W. U. seront représentés par trois délégués à la convention générale de cette importante organisation ouvrière. Ce sont les confrères Charles McKercher, membre actuel du bureau général; Lionel Thibault et Jos. Giroux, ces deux derniers furent choisis à la suite d'un scrutin secret qui a été tenu samedi, le 29 avril dernier. Cette convention ouvrira ses assises qui dureront deux semaines, lundi le 19 juin, à Toronto, Ont.; c'est la seconde fois que ce congrès siégera au Canada.

La séance fut présidée par le confrère Henri Belland, assisté du vice-président, R. Talbot. Le secrétaire Noël Gervais, donna lecture d'une lettre du local 52, de l'union des pressiers et assistants, invitant le local 249 de prendre une annonce dans le nouveau journal technique, *Le Courrier de l'Ouvrier de l'Imprimerie* comme une telle demande exige une dépense d'argent, elle fut referée à l'exécutif pour considération.

Le confrère Charles McKercher, agent d'affaires, fit un rapport intéressant de ses activités de la semaine. Il relata que des enquêtes avaient été faites dans diverses fabriques de chaussures. D'après ses constatations, il déclara que les meilleurs salaires payés dans les opérations essentielles de la fabrication de la chaussure sont payés par les manufacturiers de l'union, et que la différence avec les fabriques non-organisées était assez grande; conséquemment ce n'est pas surprenant dit-il, de voir une concurrence déloyale se pratiquer sur une grande échelle dans cette industrie. C'est pourquoi l'union ne doit cesser de convaincre les ouvriers qui travaillent dans ces fabriques de se réunir plus souvent et de se grouper de façon à établir une liste de prix uniformes pouvant s'appliquer à toutes les fabriques.

C'est avec regret que le local 249 a appris la mort d'un de ses plus vieux membres, le confrère Louis Caouette, âgé de 81 ans. Un vote de condoléances a été adopté à l'adresse de la famille, et une copie est envoyée aux journaux, et en particulier au "Monde Ouvrier", pour publication.

Chez les typos

L'Union Typographique Internationale tiendra sa convention annuelle, en août prochain, à Fort Worth, Texas. L'Union Typographique Jacques-Cartier No 145 a décidé de nommer ses délégués à cette convention. En effet, elle a élu son président, Charles Coutu, et son secrétaire-trésorier, C.-E. Chalifour, comme délégués. Cette convention commence le troisième lundi d'août.

Outre le président C. Coutu, qui présida les délibérations avec fermeté, on remarquait à la tribune les vice-présidents J.-E. Jobin et J.-R. Ducharme, et les secrétaires archiviste et financier, Arthur Langevin et C.-E. Chalifour.

Le rapport du comité exécutif a fait plusieurs recommandations et fut adopté à l'unanimité.

Il fut annoncé qu'à l'avenir les aspirants membres devront fournir un certificat de bonne santé.

L'assemblée a voté une somme de \$25.00 pour venir en aide au journal de métier "Le Courrier de l'Ouvrier d'Imprimerie", qui est à la veille d'être publié. Pour appuyer cette demande, le confrère J.-E. Gariépy fit des remarques appropriées au sujet de cet organe nouveau des métiers de l'imprimerie.

La troisième clause du rapport du comité exécutif avait trait à l'envoi de deux délégués à la convention d'août de l'Union Typographique Internationale.

Un autre sujet qui souleva une vive discussion fut celui de la suppression des assemblées durant les mois de juillet, août et septembre. Les membres ont approuvé cette expérience.

Un rapport intéressant a été présenté par le représentant du local 145, Henri Richard, au comité paritaire de l'industrie de l'imprimerie. Après avoir donné un résumé des délibérations, il traita particulièrement de l'imbroglio de la Garden City Press et cita les correspondances échangées à ce sujet. Il donna aussi une liste des causes gagnées par le comité, et des amendes imposées aux violateurs de la loi. En terminant, il soumit plusieurs amendements proposés à la convention collective de travail pour mieux protéger les intérêts des ouvriers.

Ce rapport fut renvoyé au comité exécutif pour étude et référence.

Le confrère J.-W. Blaquière donna sa démission comme délégué au Conseil des Métiers et du Travail; il fut remplacé par le président Coutu.

Une proposition pour la discontinuation de la publication des membres arriérés sur la circulaire, présentée par le confrère Henri Richard, fut rejetée.

Le secrétaire-trésorier Chalifour annonça que le confrère Hercule Deslauriers était admis au Home, à Colorado Springs.

La séance s'est ajournée au premier samedi de juin.

L'UNION DES REMBOURREURS FAIT DE REELS PROGRES

Une union qui fait du progrès depuis qu'elle s'est donnée un nouveau président, est bien l'union des rembourreurs, local 302. Celle-ci tenait récemment une importante assemblée de la majorité de son effectif, sous la présidence du confrère Wilfrid Bélanger; si on se rappelle bien, c'est le même dévoué et actif président qui dirigea durant plusieurs années, l'ancien local 78, de cette même organisation.

Au cours de cette séance il informa les membres qu'un différend avait surgi à l'atelier St-Louis Bedding, situé au nord de la rue Papineau, affectant une trentaine d'employés. Il s'agissait pour les intéressés de s'objecter à une réduction de salaires que le patron voulait leur imposer; finalement après deux jours de pourparlers entre le patron et le confrère Bélanger, le patron a consenti à revenir sur sa décision d'abaisser les salaires qui ne sont d'ailleurs pas déjà trop élevés.

Il a été déclaré que la campagne d'organisation qui se poursuit depuis déjà plusieurs semaines, obtient un franc succès, la preuve c'est que plusieurs ateliers sont organisés à 100 pour cent.

Les séances du local 302 se tiennent en la chambre 15, au Monument National, blvd. St-Laurent, les 2e et 4e vendredi de chaque mois. Avis aux intéressés.

L'ACTION DEMOCRATIQUE ENREGISTREE

Un groupe nombreux de partisans de l'Action Démocratique Inc., s'était donné rendez-vous dimanche dernier, à la salle de l'Union du Commerce, 1089, rue Berri. Le but de la réunion était que les directeurs devaient donner connaissance de la constitution qui régira à l'avenir cette ligue, organisme qui a été enregistré le 27 mars 1939, sous l'Acte des lettres patentes incorporant sans capital actions, aux fins d'accomplir dans plus d'une province du Canada, sans gain pécuniaire pour ses membres, des objets d'un caractère national, patriotique, social, professionnel et autres. Il est affirmé que l'Action Démocratique aura tous les droits et pouvoirs conférés par ledit acte, de former, consulter et organiser une société d'action politique ayant pour but de grouper les activités des associations libérales, ouvrières, démocrates et progressives imbuës des principes tradé-unionistes.

Les opérations de la corporation seront exercées dans la puissance du Canada, et le bureau-chef sera situé dans la ville de Montréal. Les statuts suivants feront partie de l'ordonnance, l'adhésion de tous les citoyens canadiens loyaux, préconisant la démocratie et la reconnaissance des droits de la classe ouvrière, gagnant sa vie, par un travail manuel ou intellectuel; de plus, aucune personne reconnue pour ses activités fascistes, nazistes, séparatistes ou toutes activités considérées par les directeurs comme étant de nature subversive, ne sera éligible comme membre.

Nous relevons les paroles suivantes, qui ont été prononcées au cours de cette réunion, par MM. J.-H. Paré, R. Trépanier, Emile Fagnant, P.-J. Ryan, Denis Alix, et autres:

"Attendu que la politique est bannie au sein des unions ouvrières, même dans les conseils centraux, les travailleurs de toute catégorie se doivent de trouver un moyen de former une ligue quelconque; celle-ci est toute trouvée dans l'Action Démocratique, pour atteindre tous les éléments préconisant un tel mouvement et qui de leur propre gré, consentent à adhérer à son programme".

M. Claude Jodoin, organisateur, annonça que demain dimanche, 14 mai, une autre réunion de ce genre aura lieu au même endroit, et que vendredi le 26 mai, une assemblée publique se tiendra en la salle du marché St-Jacques, à laquelle tous les adhérents à l'Action Démocratique sont invités à assister.

DANS L'INDUSTRIE DU PAPIER

Bourdages élu président du local 163 des travailleurs de la pulpe et du sulfite des Trois-Rivières.

M. Jos. Bourdages vient d'être élu président de l'Association internationale de la pulpe et du sulfite, local 163, en remplacement de M. Armand Harnois qui a été nommé par les quartiers généraux, organisateur de cette division pour le Canada.

M. Bourdages est de plus secrétaire-correspondant et trésorier du Conseil provincial des unions dans les moulins à papier et du sulfite. Tout récemment, le nouveau président fut nommé interprète du journal "Pulpe et Sulfite".

M. Bourdages qui est dans le mouvement ouvrier depuis cinq ans, débuta comme officier du local à la charge d'auditeur et de secrétaire. M. Ulric Doucet remplacera M. Bourdages au poste de secrétaire-trésorier, pour ce local.

Les autres officiers sont: MM. P. Lévesque, E. Simard, E. Landry, W. Buy, P. Hamelin, P. Lemarier et R. Léger.

Nos meilleurs vœux de succès au nouveau président et à ses collègues.

SALLE ET BUREAU A LOUER

UNION DES EMPLOYES
D'HOTELS, RESTAURANTS
Local 382

1252, rue Stanley, Montréal
PL. 5952

FUMEZ LES Cigarettes
GRADS

Ce que sont les fraternités d'employés de chemins de fer

S'il est une classe de salariés qui est reconnaissante aux unions internationales de s'être développées dans le Québec, c'est bien celle des employés ferroviaires, toutes catégories. On ne pouvait faire un meilleur choix que de confier à M. Jules Bélanger, le dévoué et infatigable secrétaire de la Fédération locale du C. N. R., le soin de démontrer, dans une causerie à la radio, ce que les Fraternités d'employés de chemins de fer, et en particulier la Division No 4, avaient fait pour améliorer les conditions de travail et les salaires de leurs membres; parler de la bonne entente qui existe entre l'Association des chemins de fer du Canada et les différents groupements d'usiniens de chemins de fer et qui, par ricochet, profite au commerce et à l'industrie. Nous félicitons bien vivement M. Bélanger de sa si intéressante causerie qui, nous en sommes convaincus, dissipera bien des malentendus sur la manière dont sont administrées les Fraternités d'employés de chemins de fer. — *Le Monde Ouvrier*.

Mesdames et messieurs,

Continuant la série de causeries radiophoniques organisées par le Comité de propagande et d'éducation du Conseil Fédéré des Métiers et du Travail de Québec et Lévis, j'ai l'honneur et le plaisir, ce soir, de vous parler de l'organisation chez les employés de chemins de fer.

Permettez-moi, tout d'abord, de clarifier et de faire disparaître une fausse impression qui existe dans certains milieux en ce qui regarde le nom que l'on donne généralement à ces unions ouvrières, celui de "Brotherhood". Comme des



JULES BELANGER
Secrétaire de la Fédération locale du Canadien National.

personnes semblent craindre ce mot, qui est pourtant fort simple, je me crois obligé d'en donner la signification française. Il s'agit de "Fraternité".

Nous pouvons convenir que, au début, ces doutes étaient légèrement motivés. En effet, et cela ne dépend que du fait que quelques ignorants ou quelques malicieux, jaloux des succès et des progrès de nos organisations, s'efforçaient à créer et à répandre contre elles des fausses impressions. Cette pratique se faisait sans doute avec l'espoir que les employés de chemins de fer demeurent toujours entièrement soumis aux compagnies, tout comme la chose se produit encore de nos jours. La détermination des ouvriers à vouloir se protéger les conduisit quand même au succès qui eut sa répercussion logique chez nos industriels et nos commerçants. Car, en définitive, ce sont eux qui bénéficient en dernier lieu des salaires équitables. Pour plusieurs, ce fut là un facteur appréciable qui leur donna l'avantage de faire face à la crise financière.

Très souvent, de nos jours, on entend parler de contrats collectifs. On semble même croire, ici et là, que c'est une innovation de ces quatre ou cinq dernières années. Permettez-moi de vous dire, mesdames et messieurs, que, pour nous, membres des Unions internationales, il n'y a en cela rien de nouveau. Sans qu'il me soit nécessaire de référer aux archives de nos organisations, je puis déclarer que j'ai participé à la première entente collective conclue au sujet des salaires et des conditions de travail entre l'union dont je faisais partie et la compagnie Québec et Lac-St-Jean, il y a une trentaine d'années. Auparavant, même, cette organisation avait signé un accord avec d'autres chemins de fer du pays. Depuis, toutefois, grâce à la bonne entente qui a régné entre nous et nos employeurs, il a été possible de conclure des contrats entre l'Association des chemins de fer du Canada et nos différents groupements d'usiniens, représentés par la Division No 4, à laquelle ils sont affiliés.

Ces succès marquants sont tout à l'honneur des employés de chemins de fer, qui ont compris les bienfaits de la solidarité et qui n'ont pas hésité à entrer dans les rangs d'organisations sérieuses et solides possédant la confiance des employeurs.

Pour faciliter la coopération entre les

patrons et les travailleurs, nous avons des comités formés de représentants de chacune des deux parties intéressées. Leur mission est de préparer et de soumettre des suggestions à un comité général composé des plus hauts officiers, du côté patronal comme du côté employé. Ce système de coopération a fait ses preuves, et nombreuses sont les améliorations qui ont été obtenues dans la situation du salarié; nombreux sont les avantages reçus par la compagnie. Le public voyageur en a grandement profité lui aussi. Chacun doit reconnaître que, de tous les moyens de transport modernes, le supérieur est encore le chemin de fer, que ce soit en été ou en hiver. C'est aussi ce service qui offre le plus de garantie et le plus de sécurité aux passagers.

Malheureusement, il existe nombre de personnes qui semblent prendre plaisir à décrier nos compagnies de transport ferroviaires aussi bien que leurs employés. Tantôt, c'est une critique au sujet des salaires; tantôt, c'est une critique au sujet de questions que ces personnes ne connaissent même pas, ou, s'ils les connaissent, ce n'est que d'une manière tout à fait imparfaite.

En ce qui concerne les salaires, nous leur savons gré de leur attention. Mais nous apprécions encore plus la défense prise à notre égard par certains journaux de notre ville. On ne trouvera certainement pas exorbitants des gages de \$16 à \$25 par semaine, que reçoivent actuellement les employés dans les usines et les cours à convois. Quel est maintenant le salaire des employés sur les trains, me demande-t-on? Dans certains cas ils sont supérieurs. Cela dépend de leurs responsabilités, qui sont beaucoup plus grandes. Il ne faut pas oublier, en effet, que les ingénieurs, les chauffeurs, les conducteurs et les serre-freins sont solidairement responsables de la vie des passagers qu'ils transportent. Nous avons déjà vu de ces travailleurs condamnés à des séjours en prison, à la suite de pertes de vie dans des accidents de chemins de fer. Si leur chèque bi-mensuel paraît quelque fois considérable, il faut aussi convenir que cela est généralement dû au nombre considérable d'heures de travail qu'ils ont accomplies.

En résumé, considérons froidement la question et admettons qu'il y a encore lieu à de substantielles améliorations pour plusieurs classes de travailleurs.

On nous accuse souvent, aussi, de prendre nos ordres de chefs ouvriers étrangers au pays. C'est une affirmation absolument gratuite et faite dans un but malicieux, afin de créer une fausse impression dans le public. Permettez-moi de vous confier que les bureaux-chefs de nos organisations, qui sont aux Etats-Unis, n'ont aucune autorité pour décider à notre place ce que nous avons à décider, au sujet des salaires et des conditions de travail au Canada. Nos ententes sont des conventions purement et essentiellement canadiennes et elles sont préparées en notre pays. Chacune des unions locales a droit à un représentant ou plus, pendant les négociations, suivant le nombre de ses membres. Chaque union locale fait d'abord parvenir, sous forme de résolutions, ses demandes d'augmentation de salaire ou d'amélioration des conditions de travail. Ces demandes sont ensuite étudiées par la convention, qui les approuve, les amende ou les rejette. Les parties adoptées sont enfin soumises aux autorités des chemins de fer. Ces quelques explications étaient nécessaires pour montrer que nous décidons nous-mêmes des actes que nous posons, et de quelle manière. Il ne peut plus y avoir d'erreur.

Pour ce qui est de l'administration de nos organisations en général, tant au point de vue de la préparation de la constitution et des règlements qu'en ce

point de vue de l'administration, nous sommes fier de nos unions, car elles sont administrées de la manière la plus démocratique qui soit; chacun exprime son opinion, et la majorité décide.

Laissez-moi, maintenant, mesdames et messieurs, dire un mot de l'expédition de notre argent de l'autre côté de la frontière.

Dans une causerie précédente, on vous a appris ce que certaines organisations internationales payent à leurs membres en bénéfices de toute sorte. Il vous a été démontré, avec preuve à l'appui, que notre argent n'est pas envoyé inutilement aux Etats-Unis. Si elles ne jouissent pas toutes des mêmes avantages, c'est parce que les conditions diffèrent suivant les organisations. Les taux sont en proportion directs avec les bénéfices accordés.

Chaque union prévoit toutefois des bénéfices de grève, de maladie, de mortalité, une pension de vieillesse, qui est payée chaque mois aux membres concernés, s'ils ne demeurent pas dans la maison de retraite qui appartient au groupement. Dans ce "home", ils trouvent toutes les commodités qui leur sont nécessaires pour bien vivre leurs derniers jours. Vous admettez avec nous, mesdames et messieurs, que c'est là un des meilleurs placements que nous puissions faire.

Nous avons aussi un journal mensuel publié aux Etats-Unis et qui s'adresse à tous les membres. Parlant de mon organisation en particulier, je puis dire que les Canadiens-français y reçoivent une large part de publicité, qui est en raison directe de leur nombre. Comme pour les wagonniers, nombre d'autres organisations ont une section française dans leur journal. Il n'a été besoin d'aucune lutte pour obtenir cela.

Dernièrement, certaines personnes ont accusé les unions de chemins de fer d'être une sorte de "family compact", une chose ou les étrangers sont ignorés. Pour nous, notre famille, ce sont les membres de nos organisations. Si c'était là le sens donné à l'expression "family compact", nous l'accepterions, car l'union est à base volontaire. La seule obligation que nous ayons, c'est notre parole d'honneur. Nous nous engageons à supporter nos confrères. C'est pourquoi nous protestons si énergiquement lorsqu'ils sont affectés de quelque manière.

Nous avons prévu, dans nos règlements, un droit de séniorité, suivant le nombre d'années de service d'un employé, et ce droit doit être respecté. Nous lutterons jusqu'au bout pour conserver ce principe qui est des plus humanitaires. Un ouvrier qui a donné les meilleures années de sa vie au service d'un employeur a le droit d'en être considéré dans sa vieillesse. Cette pratique, d'ailleurs, a toujours été à l'avantage de la société; si nos organisations n'avaient pas réclamé ce droit de séniorité, nous aurions vu un grand nombre d'ouvriers mis à pied et pour ainsi dire jetés sur le pavé, à un certain âge. Ils n'auraient plus compté, pour vivre, que sur l'Etat et sur les municipalités.

De plus, les unions internationales, ayant à coeur la protection de leurs membres, ont décidé de demander la réduction des heures de travail, afin d'aider tous les travailleurs; ils l'ont obtenue. Ils ont pris de ce fait, sur eux-mêmes la responsabilité de cette législation, qui aurait autrement retombé sur nos gouvernements, si les heures régulières de travail avaient été maintenues.

En effet, cela aurait encore exigé une diminution plus considérable du personnel et, par conséquent, causé plus de chômage. Ce sont, en définitive, nos gouvernements qui auraient payé pour les secours directs, alors que, par la coopération des membres des unions de chemins de fer et les directeurs des compagnies, chacun a pris sa part des responsabilités pour le plus grand bien de la société en général.

En terminant, mesdames et messieurs, nous vous demandons de bien étudier notre mouvement, avant de lui jeter la pierre. Nous sommes convaincus que si chacun prenait la peine de se renseigner avant de nous juger, il changerait bientôt d'opinion. Nous en avons eu la preuve en maintes circonstances. Toujours, de plus, les différents officiers de nos organisations internationales se feront un devoir et un plaisir de donner les renseignements désirés à ceux qui les demanderont.

Mon dernier mot est pour féliciter

notre auditoire invisible de l'intérêt qu'il porte à nos causeries. Les commentaires que nous avons reçus depuis le début de cette série de causeries radiophoniques sont des plus encourageants et nous vous demandons de les continuer.

Merci, mesdames et messieurs.

TRANQUILLITE DANS LA CONFECTION POUR HOMMES

Ça ne va pas bien du tout, paraît-il, dans l'industrie du vêtement pour hommes, depuis que la saison d'activité est terminée; la situation devient plutôt précaire par le manque de travail et l'installation de machines à vapeur qui seront appelées à remplacer les ouvriers employés aux presses à la main, ce sont des faits qui aggravent davantage la situation.

Ces questions ont été sérieusement discutées au cours de la réunion du local 115, tenue lundi de cette semaine, sous la présidence du confrère Maurice Chabot. M. A. Duquette au rapport de ses activités releva le fait que l'exécutif général était actuellement en session à Atlantic City; il est dans le moment présent à étudier un plan qui sera offert aux manufacturiers pour stabiliser l'industrie du vêtement. Ce plan consiste à ce que les manufacturiers qui dirigent l'industrie du vêtement seront invités à coopérer avec l'union internationale dans le programme de stabilisation du coût du travail, afin d'éliminer la concurrence désastreuse qui existe dans cette industrie.

Il est question que les experts techniques des manufacturiers seront appelés à prêter leur concours aux directeurs de l'Amalgamated Clothing Workers' Union, afin d'établir des prix uniformes et équitables.

Afin de remédier au chômage qui semble vouloir prendre place dans l'industrie du vêtement de cette ville, on demandera qu'un amendement soit inséré dans la convention collective du vêtement afin d'établir la semaine de 40 heures, ce qui pourrait procurer du travail à ceux qui sont forcément obligés de chômer.

On demandera également au comité paritaire qu'une plus grande sécurité soit exigée des sous-entrepreneurs, pour garantir le paiement des salaires.

On s'informerait aussi près du président du comité paritaire, M. Jos. Schubert, du nombre de permis de travail qui a été accordé par ce bureau.

On s'intéresse vivement au cercle éducatif, lequel a établi un cours de sport auquel les jeunes ouvrières et ouvriers, sont priés de s'inscrire.

QUI PEUT FAIRE DES CRITIQUES DANS LE IIIe REICH ?

A cette question Goebbels a répondu devant la journée nationale des Chambres (de corporations), le 11 mars 1939. Selon le *Volkische Beobachter*, Goebbels déclara: "En régime démocratique la mode est que les subordonnés critiquent les chefs; chez nous les chefs critiquent les subordonnés. En d'autres termes: Si quelque chose doit être critiqué, la critique appartient à ceux qui y ont droit. Ce sont toujours ceux qui ont également le courage de supporter les responsabilités."

Aveu public que dans le IIIe Reich il n'existe plus que des subordonnés et des chefs, ou pour le dire en termes bien allemands: des maîtres et des valets.

LA BIÈRE • QUE • VOTRE • ARRIÈRE • GRAND-PÈRE • BUVAIT

A bâtons rompus

Un de nos confrères de Québec, l'Ere Nouvelle, a trouvé l'expression qui convient à merveille à la situation financière de la province: "Après le gaspillage, les taxes". C'était fatal. Quand on songe que la dette provinciale a augmenté de plus de soixante-dix millions de dollars en un an, on a le droit de se demander où l'on va de ce train. Et qui en a profité? Certes, pas la classe ouvrière; elle n'a rien obtenu, bien au contraire, elle a vu dans de très nombreux cas les salaires diminués grâce aux Ordonnances de l'Office des salaires raisonnables.

Rien de fait pour la construction de logements salubres et la disparition des taudis, pas d'assurance-chômage, moins de travail aujourd'hui qu'hier et les perspectives pour demain encore plus sombres.

Oui, ce qu'ils en ont de la "sympathie" pour nous, nos bons amis de Québec.

Il est vrai que les cultivateurs pourront emprunter quelques millions de dollars de plus, mais comment pourront-ils jamais rembourser ces emprunts?

Ce sera bien commode s'il y a des élections sous peu mais à part cela, quel bien cela leur aura-t-il fait?

* * *

Maintenant que l'honorable M. Duplessis s'est fait autoriser par la Chambre à conclure avec le gouvernement fédéral une entente pour établir l'assurance-chômage, va-t-il coopérer avec lui ou est-ce encore une manière habile de capter le vote ouvrier en prétendant que si cette réforme est finalement adoptée ce sera à lui que les ouvriers la devront?

Autre hypothèse: notre premier ministre aurait-il rencontré son chemin de Damas et aurait-il réalisé qu'on ne peut indéfiniment continuer à engourdir des millions dans les secours directs. Comme le projet de loi, connu sous le nom de Bill No 94, déclare bien franchement que "le problème du chômage au Canada est un problème dont la responsabilité et les dépenses publiques incombent surtout aux autorités fédérales", cela signifie-t-il que M. Duplessis a changé d'attitude et qu'il laissera aux autorités fédérales la responsabilité de financer l'assurance-chômage?

Toutes les hypothèses sont admissibles; mais que ce soit à l'un ou à l'autre que nous devons l'assurance-chômage, cela n'a guère d'importance, l'essentiel c'est qu'elle soit adoptée et mise en vigueur dans le plus bref délai possible.

* * *

Succès à nos amis de Québec

Le Conseil Fédéré des Métiers et du Travail de Québec et Lévis, à la demande de l'Union internationale des employés de théâtres et de l'Union typographique, vient de se prononcer contre l'augmentation de 10 pour cent sur la taxe des amusements décidée récemment par les autorités municipales de la ville de Québec. Il paraît que si cette augmentation de taxe est mise en vigueur au moins cinq cinémas fermeront leurs portes et cela mettrait sur le pavé une centaine d'employés. Un délégué rencontrera les membres du conseil municipal et s'objectera fortement à cette super-taxe qui porterait, paraît-il, à 37½ pour cent la taxe imposée aux cinémas.

C'est bien toujours la même chose, à force de taxer à tort et à travers, on finit par tuer "la poule aux oeufs d'or", même quand celle-ci ne pond qu'un petit oeuf de temps à autre.

* * *

La Fédération Américaine du Travail et le C. I. O.

William Green, le président de la Fédération Américaine du Travail, vient de déclarer, au cours d'un discours fait devant la convention des cheminots, employés de navires et autres, qui se tenait à Toronto, "que rien n'avait été fait jusqu'ici pour combler la fissure entre la F. A. du T. et le C. I. O., mais qu'il ferait tout son possible pour faire des deux camps un immense mouvement ouvrier bien uni."

Il ajouta que la Fédération n'avait cessé de croître depuis la rupture; des unions qui l'avaient abandonnée sont revenues; il est persuadé que toutes reviendront à l'exception, peut-être, de celles qui ne peuvent être convaincues par la raison.

Souhaitons qu'il dise vrai car nous avons assez d'ennemis à combattre sans nous détruire mutuellement.

* * *

L'Espagne se retire de la Société des Nations

Cela ne vous surprend pas, ni moi non plus. Les raisons invoquées dénotent bien d'où souffle le vent et quelles influences l'Espagne nationaliste subit. Ecoutez ces motifs:

- L'inefficacité de la Ligue comme instrument d'apaisement et d'entente entre les membres qui en font partie;
- Sa déviation de l'esprit qui a causé son institution;
- Son attitude dans la guerre civile espagnole.

On pourrait ajouter: la domination absolue et complète de l'Espagne par Hitler et Mussolini. La preuve, c'est qu'il y a encore plus de 10,000 soldats italiens en Espagne. En comptant ceux qui ont été rapatriés depuis la cessation des hostilités, cela faisait une jolie armée et nous permet de dire que l'Espagne loyaliste a été vaincue non par les miliciens de Franco mais par les soldats italiens et tout le matériel de guerre de l'Allemagne qu'on lui retourne actuellement.

L'avenir nous dira si l'attitude des démocraties, leur pacte de non-intervention pour elles mais participation pleine et entière des pays totalitaires, n'ont pas été une erreur colossale qu'elles regretteront un jour.

* * *

Les Ordonnances du salaire raisonnable et les contrats d'union

M. François Pouliot, député de l'Union Nationale pour Missisquoi, déclarait, au cours d'une conférence qu'il faisait, ces jours derniers, que grâce aux Ordonnances de l'Office des salaires raisonnables, les salaires des ouvriers du Québec avaient été augmentés de vingt millions de dollars. Je regrette de différer d'opinion avec lui, j'estime au contraire que dans de nombreux cas les salaires ont subi une reculade au lieu d'une avance et ce en dépit de la soi-disant clause protectrice que les salaires supérieurs devaient être maintenus. Notre ami Pouliot sait fort bien qu'il y a trente-six manières de tourner cette restriction, tout comme il doit savoir qu'il y a un nombre d'exemptions aux Ordonnances, au point que c'est devenu la



GIN DE KUYPER

Distillé et embouteillé au Canada sous la surveillance directe de JOHN DE KUYPER & SON, Distillateurs, Rotterdam, Hollande.

252F

Maison fondée en 1695

10 onces 90c

26 onces \$2.00

40 onces \$2.80

Le vrai goût de Hollande a toujours distingué ce vieux gin bienfaisant et les vrais Canadiens l'ont toujours préféré depuis plus de cent ans!

règle plutôt que l'exception; il peut s'en rendre compte lui-même en consultant les intéressés.

M. Pouliot dit encore: "les ouvriers non satisfaits des échelles de salaires fixées par les Ordonnances sont libres de négocier des contrats collectifs de travail ou de se joindre aux unions s'ils croient ainsi pouvoir améliorer leur situation."

D'accord et cela nous réconcilie un peu avec lui et prouve que malgré tout il n'a pas abdiqué ses principes de membre du Travail Organisé — rappelons que M. Pouliot est depuis des années membre de l'Ordre des télégraphistes de chemin de fer. Nous lui répondrons que c'est ce qui devrait être mais ce n'est pas ce qui est; il doit savoir qu'il est presque impossible pour une union internationale d'obtenir la ratification par le ministère du Travail d'un contrat collectif de travail — nous nous demandons pourquoi; — à moins d'erreur de notre part nous croyons même qu'il n'y en a pas un seul qui a été ratifié à moins qu'un syndicat catholique ne soit partie contractante — même lorsque le dit syndicat n'existe que sur le papier.

Pourrait-il nous dire — lui qui est près du Trône — pourquoi la Ladies' Garment Workers' Union n'a jamais pu obtenir la ratification de son contrat collectif de travail, en dépit du fait qu'elle avait la prépondérance sur toute la ligne, et combien d'autres dans le même cas? N'obtient pas cette ratification qui veut, à moins que ce ne soit une union d'usine ou de compagnie, alors ça marche et en vitesse.

Oui, confrère Pouliot, les ouvriers qui veulent améliorer leur situation devraient joindre leur union, c'est d'ailleurs le seul et unique moyen. Si tous le comprennent, nous n'aurions nul besoin des Ordonnances de l'Office des salaires raisonnables, car ce seraient eux qui, imitant votre exemple et celui de vos confrères les télégraphistes, fixeraient et leur salaire et leurs conditions de travail.

Ai-je besoin d'ajouter que nous comptons sur vous pour le leur conseiller et sur votre influence pour leur faciliter les moyens de le faire.

LE STATUT LEGAL DES TRAVAILLEUSES

A Berlin s'est réunie une Commission pour la politique économique, où le général-major Thomas tint ces propos presque "hérétiques" à l'égard du régime actuel. Concernant la semaine de travail de 60 heures, il déclara, par exemple, qu'une aussi longue durée de travail devait aboutir fatalement à une régression du rendement et à une diminution de la joie au travail.

Il faut dire que la situation existant actuellement dans les usines est effroyable. Notre informateur nous apprend à ce sujet: "La pratique nous avait appris autrefois que dans de nombreuses branches d'occupation on pouvait faire plus

de besogne que même en dix heures. L'art de pousser au rendement s'est perfectionné, grâce notamment au travail à la chaîne et autres mesures de rationalisation ainsi qu'au moyen des primes au rendement, bien que le temps de travail soit prolongé. Il est bien évident que de cette façon la force de travail est soumise à des exigences exténuantes. Tous les ouvriers déclarent qu'il est impossible de continuer ainsi.

ASSEMBLEE REMISE

Le jeudi, 18 mai, étant jour de fête d'obligation (l'Ascension), l'assemblée régulière du Conseil des Métiers et du Travail sera remise au premier jeudi du mois de juin.

Les délégués sont priés d'en prendre note.

THE
"SALADA"
Orange Pekoe

LABOR WELCOMES THE KING

(Continued from page one)

Organized Labor is not as much interested in the form as it is in the fruits of government. Under a Hohenzollern or a Hitler the workers in Germany are no better off. They must obey the commands of the All Highest or suffer severe penalties.

The coming of the King to Canada accompanied by his charming consort is an event of great significance. It demonstrates the willingness of the Ruler to serve his people. It gives them an opportunity of seeing and meeting the august and democratic personage who, in virtue of his office, must think in terms of his subjects' welfare.

Canada can count itself fortunate in being the dominion that a British king for the first time in history has visited. Living on terms of amity with its powerful neighbor, it has demonstrated to the world the blessings of peace and the advantages of a popular form of government. In Canada and the United States the people do rule in spite of all that may be said to the contrary by the spokesmen for subversive movements.

What intelligent Canadian citizen is prepared to exchange his allegiance to the King for the subjection that is the lot of the dweller in Germany, Italy and Russia? A country's government and its institutions may be its own concern, but one cannot but help make comparisons. Our youth can at all times hold its own with that of the regimented goose stepping battalions of the German Nazi and the Italian Fascist. They are experiencing difficulties at the moment but their plight has not been unnoticed nor sympathy for them

lacking. Were it not for the situation due to the attitude of European fuhrers Canada would be able to employ in productive work every able bodied citizen willing to work. Democracies are slower but they eventually find a way out. The history of the labor movement in Britain proves, that progress that is slow, is certain and constructive.

It is a singular and pleasing coincidence that His Majesty's principal adviser during his stay on this continent will be the distinguished grandson of a noble patriot who a century ago fought with great courage and at a tremendous sacrifice for the constitutional principles now part of the political structure of the nation and so frequently and eloquently expounded by the Rt. Hon. W. L. Mackenzie King. The eminent Canadian who presides at the deliberations of the people's representatives in Parliament is one of His Majesty's loyal subjects whose mother tongue is French. The Minister of Justice, held in the highest esteem by all classes of Canadians and in Canada the chief law officer of the Crown, who has on several occasions signed important treaties as His Majesty's representative, is a descendant of the brave pioneers who first settled in the province of Quebec or as it was then known, New France.

The workers by hand and brain, in the nine provinces, are deeply grateful to Their Majesties for honoring Canadians with their presence. They will strive to make their visit a memorable one both for King and subject. It should make not only for a more fervent loyalty to the crowned head of the Imperial democracy, but a national unity that will not brook intolerance or discord because of faith, race or class — but think, only in terms of maintaining our glorious heritage as British subjects of the King of Canada.

ALDERMAN KERRY ENDORSES MODEL YOUTH LEGISLATURE

"If the older generations give adequate consideration to the representations made by the Youth legislature a solution for at least some of our difficulties will be found," stated Alderman John Kerry in a letter of greetings to the Montreal

Youth Council in commenting upon the Quebec Model Youth Legislature which was being held at Montreal High School on May 5, 6 and 7.

Alderman Kerry expressed the opinion that the conditions of youth in Canada could be improved by a national youth administration working in connection with provincial youth administrations but warned of a possible danger if such

administrations were not honestly chosen and if they were made the tools of political parties. He stated that youth can play a vital role in the preservation and extension of democracy but if youth were to play this role it must be taught the nature and meaning of democracy.

He went on to say that a youth which was devoted to the principles of democracy could make a great contribution to

the establishment of peace and democracy throughout the world.

Alderman Kerry stated that he thought it a splendid way to get together a representative cross section of the young people of the Province and to give them an opportunity of expressing their views on the serious problems now confronting them, but expressed the hope that every effort would be made to secure an accurate reflection of the thought of such youth and that the delegates would be given every encouragement to express their views freely.

Mr. John Anderson, prominent business man of Montreal, a governor of the Montreal General Hospital and member of the governing body of the Young Men's Christian Association as Lieutenant Governor opened the Legislature with the Speech from the Throne and prorogued the session. Mr. Jack Ralph, chairman of the Montreal Youth Council presided as Prime Minister and Mr. Mel Doig as Speaker.

FEDERATION PROVINCIALE DU TRAVAIL DE QUEBEC

Secrétariat général: 11 ouest, rue Saint-Paul, Montréal

Convocation à la Convention

Montréal, le 10 mai 1939.

Aux Membres du Travail Organisé:

SALUT: — Conformément aux dispositions de la constitution, vous êtes par les présentes avisés que la deuxième convention annuelle de la Fédération Provinciale du Travail du Québec se tiendra dans la salle de l'auditorium de l'Hôtel de Ville de Sherbrooke, commençant à 10 heures du matin, SAMEDI, LE 22 JUILLET 1939 et se continuera le lendemain DIMANCHE, LE 23, jusqu'à épuisement du programme de la convention.

Vous trouverez, ci-jointe, une lettre de créance en duplicata qui devra être remplie, signée par votre secrétaire, contresignée par votre président et revêtue du sceau de votre organisation. L'original devra parvenir au secrétariat avant le 12 juillet. Le duplicata devra être remis au comité des lettres de créance dès l'arrivée des délégués à Sherbrooke. Ce comité siègera au local du Conseil des Métiers et du Travail, Edifice Métropole, 37, rue King Ouest, Chambre 204, le vendredi 21 juillet, et à l'Hôtel de Ville, les samedi et dimanche, 22 et 23 juillet.

Seront admis à cette convention les représentants des Conseils des Métiers et du Travail, des unions internationales, nationales et fédérales, affiliées à notre Fédération.

Les extraits suivants de la constitution de la Fédération, relativement à la représentation, aux lettres de créance, aux résolutions, aux amendements à la constitution et à la taxe per capita, sont reproduits ci-après pour votre information:

REPRESENTATION (Chapitre I, Article 3 de la constitution):

Art. 3. — La base de représentation des corps affiliés aux conférences annuelles ou spéciales sera comme suit:

(a) Toute union internationale, nationale ou fédérale et autre organisation ouvrière affiliée: deux délégués pour le premier cent membres ou moins et un délégué pour chaque cent membres additionnels ou fraction majeure de ce nombre;

(b) Tout conseil des métiers et du travail, trois délégués chacun;

(c) Tous les délégués devront être porteurs de lettres de créance signées par le président et le secrétaire et revêtues du sceau de l'organisation à laquelle ils appartiennent. Aucune représentation par procuration ne sera permise.

(d) Aucun délégué ne sera admis à siéger à moins que la taxe per capita pour l'exercice courant n'ait été payée par l'organisation qu'il représente.

RESOLUTIONS (Chapitre 2, Article 6 de la constitution):

Art. 6. — Toute résolution qu'on désire soumettre à la conférence, ainsi que les modifications à la constitution, devront être adressées au bureau du secrétaire-trésorier afin qu'il les reçoive au moins quinze (15) jours avant l'ouverture de la conférence [soit avant le 6 juillet 1939]. Aucune résolution ne sera acceptée si elle n'est soumise par une organisation affiliée à cette Fédération ou par un de ses délégués dûment accrédité. Toute résolution présentée contrairement à cette disposition ne sera entretenue que sur un vote des deux-tiers des délégués présents.

REVENUS (Chapitre V, Articles 1 et 2 de la constitution):

Art. 1. — Le revenu de cette Fédération proviendra d'une taxe per capita s'établissant comme suit: les locaux des unions internationales, unions nationales et fédérales, deux cents (\$0.02) par membre et par mois; conseils des métiers et du travail, deux dollars (\$2.00) par mois.

Art. 2. — La taxe per capita sera payable au pair à Montréal, en deux versements qui deviendront dus et exigibles d'avance le ou avant le 31 décembre et le 30 juin de chaque année; toutefois, les unions ouvrières pourront payer la taxe per capita mensuellement si elles le désirent.

Si votre organisation n'est pas en règle financièrement, veuillez nous faire remise pour votre taxe per capita jusqu'au 30 juin, et cela dans le plus bref délai possible. Nous vous en remercions d'avance.

Comptant vous voir nombreux à Sherbrooke, car nous aurons des problèmes législatifs et économiques très sérieux à discuter, il y va de l'intérêt du Travail Organisé.

Pour le comité exécutif:

Arthur MARTEL, président,
Gus. FRANCO, secrétaire-trésorier.

ARE WE LIVING IN A DEMOCRATIC COUNTRY?

The following letter today was sent to
Fernand Dufresne, Director of the Police Department:

"May 10, 1939

"Dear Sir:—The Canadian Civil Liberties Union has been informed, I believe reliably, of the following incident: On the night of Monday, May 1, 1939. Mr. Louis Kon, as he was leaving the Queen's Hotel where he attended a public meeting, was roughly seized by two members of the municipal "anti-communist" squad. Despite Mr. Kon's protests and demands for an explanation the policemen pushed and dragged him down Windsor street to St. James street and along St. James to the Queen's Hotel tavern. They trust him into the tavern, where a number of other detectives were seated and thereupon took from him a number of magazines which he was carrying. They then thrust him into the street. No charge was laid against Mr. Kon nor was any explanation offered for the confiscation of his property.

We consider that treatment such as this of a Canadian citizen is not only in violation of the civil rights of a citizen but entirely illegal. If police officers continue to be permitted to act in this way, no citizen can be free from fear of abuse.

The Canadian Civil Liberties Union wishes to register an emphatic protest against the use of methods such as these by members of the municipal police force. In the interests of all law-abiding citizens, we also wish assurance that such incidents will not be repeated. We believe that the incident cited should be thoroughly investigated and that disciplinary action should be taken against any and all police officers who are found to have abused their authority.

Your very truly,

R. A. C. BALLANTYNE,
Executive Secretary.

Copies to Mayor Camillien Houde, Aldermen J. M. Savignac, John Kerry, Janvier Coupal, J. H. Deslisle, Hector Dupuis, Zenon Lesage, J. A. Edmison.

What's Doing at Ottawa

By GRACE MacINNIS.

Western farm members have swung into action this past week to give the Government a terrific beating for both tariff and wheat policies. It is true that the Budget was approved by 144-54 votes. But they were all Liberal votes but two — those of A. W. Neill and J. S. Taylor, British Columbia Independents. Voting against it and for the CCF sub-amendment with all opposition parties in the House were TWO WESTERN LIBERALS WITH THE COURAGE OF THEIR CONVICTIONS. H. R. Fleming of Humboldt, Sask., and Harry Leader of Portage la Prairie, Man., held that they could not serve farm interests and vote for the Budget at the same time. Several other prairie Liberals mildly deplored Government policy but obeyed the party leaders when the vote came. Having so strongly condemned Liberal government policy, it will be interesting to see what Dr. Fleming and Mr. Leader will do at election time.

Lowest Level In 398 Years

Most telling criticism of the Government's wheat policy came from M. J. Coldwell (CCF, Sask.) Legislation, he said, was based on the assumption that the price of No. 1 Northern wheat at Fort William for the crop year 1939-40 will be 70 cents for a limit of 5,000 bushels.

"This means that the price on the average Saskatchewan farm will be 47 cents a bushel. In my opinion this spells ruin for thousands of farmers in Western Canada."

Hon. J. G. Gardiner, Minister of Agriculture, had stated that farmers could produce a bushel of wheat for from 30 to 40 cents. Soil surveys showed that less than 7% of western farms were located in the superior areas where this is true. Mr. Coldwell warned:

"In my opinion, Western Canada faces the gravest crisis in her history. The policy elaborated by the Minister of Agriculture will reduce the western grower to the subsistence level of a European peasant."

What, he asked, was the real basis of the adoption of the 70c price? (changed this past week from 60c.). He answered the question by quoting the Minister's recent statement that in only two of the last 49 years was the average price below 60 cents. These years were 1932 when the price was 59.8c. and 1933 when it was just over 54c. The Minister had added: "We, therefore, think that the government is taking little, if any risk in a scheme of this kind as far as the 60c. advance is concerned." "Nor," commented Mr. Caldwell, "may I add, does 70c. mean anything worth while to the western farmers."

"In other words, 'he charged' the original intention (of 60c.) . . . was to set it at the lowest level to which wheat fell in 398 out of the last 400 years The Liberal party is opposed to the policy of marketing wheat through a Wheat Board and guaranteeing a minimum price. They have been forced to do something on account of a near-revolt in Western Canada."

A Very Bitter Pill

Mr. Coldwell referred to Mr. Gardiner's statement at Ridgetown, Ont., on September 7, 1935: "It would be good advertising for the people of Canada to market their wheat at a loss and win back the market." No other country, asserted the CCF member, takes such an attitude. Now the Canadian government is about to force upon the prairie farmer a policy of despair.

"The sugar coating for a very bitter pill" was Mr. Coldwell's description of the bill to provide payments to farmers in the event of crop failure. Crop insurance was long over-due

"But such a measure ought not to be made the cloak behind which the Wheat Board can be destroyed and a period of low prices, low returns, low standards of living continued."

In concluding, Mr. Coldwell appealed to Eastern and Western members alike:

"The West has had assistance only in these last few years of national calamity. Year after year, according to the present Minister of Labor, the West has subsidized eastern industry to the tune of between 40 and 50 million dollars annually through the tariff. Statistics show that the west has produced at least 10 billion dollars worth of new wealth since it was settled. It has little to show for it except a mountain of debt, widespread poverty and distress."

The time would come when the basic industry of agriculture would be our sheet anchor. Let us not abandon it now.

Things We Could Do Without

Dr. A. B. Hyndman (Cons., Ontario) bitterly complained of the way in which the government wastes money while debt piles up. This year more than one-third of dominion taxation income is going to pay interest charges. Here are some things the doctor thinks we could do without:

The National Memorial, Ottawa	Cost \$ 1,300,000
The Supreme Court Building	" 3,360,000
One mile of driveway, Ottawa	" 159,784
One-quarter mile of driveway, Ottawa	" 33,742
Canadian National Station Hole, Montreal	" 12,000,000
Increase to high-paid civil servants	" 175,000
Supplementary estimates (mainly works)	" 122,000,000
Commissions (last year in the House, Dr. Hyndman summarized these since 1935). It totalled over	1,000,000

Regarding the war memorial, Dr. Hyndman thought jobs for the sons and daughters of those who died a more fitting tribute. Why \$3,360,000 for a building to house seven judges when the Supreme Court meets only about ten times a year? To provide employment. Well, the average number of workmen employed on that building has been only 100; the highest number ever employed was 160.

Faster and Faster

With only \$30,000,000 of the proposed estimates of almost \$550,000,000 discussed and approved, the government still hopes to prorogue Parliament by May 19th. There have been several mid-night sittings — once till 1 a.m. — in an attempt to speed the session. Morning sessions will begin any day now. Tempers are becoming short. Pity the poor member's wife — or stenographer!

The Union Label League

President P. J. Ryan, of the Trades Union Label League, drew the attention of the delegates attending the Trades and Labor Council's meeting that the Label League is arranging for the publishing of a Purchasing Guide, which would contain a list of dealers and their addresses who carried Union Label products and furnished union services. The unions throughout the city will be circularized, requesting that they furnish a list of names of dealers who sell the product of their respective industry and who furnish union services.

He expressed the hope that the various unions would co-operate with the Label League in the very useful project, so that the Guide may be issued without any unnecessary delay.

* * *

Do you know that you can now buy various kinds of Bread that has the Union Label of the Bakers and Confectionery Workers International Union, on every loaf? Well you can. All you have to do is to telephone the Sovereign Bakery, FR. 6668, and you will have a Union driver deliver union label bread to your home. Those four members who have changed over to Union Bread speak highly of its nutritious — quality.

The opportunity of buying Union Label Bread should not be lost sight of, in view of the fact that it is the only Union Bakery of its kind in our City operating under union wages and conditions, numerous efforts have been made to have the Union Label used by the bakeries in our City, but without any success. It is to be hoped that the rank and file of our members will put into practice the principle of co-operation, by supporting the Union Label of the Bakery Workers' Union.

Boosting wages \$2 to \$3 a week, a six-day week of 8 hours per day, with time and one-half for overtime, vacations with pay and improvements in working conditions, is what the Factory Bakers and Confectionery Workers International Union secured from the Pie industry in Chicago, which employ 800 members. All plants in Chicago are now 100 per cent organized.

* * *

The International Brotherhood of Pulp Sulphite and Paper Mill Workers of Dalhousie, New Brunswick Local Union No. 146, have written our League enquiring where their members can buy Union made work and dress shoes, we are advised that there are approximately 700 members (and their family) in the various locals, and are desirous of co-operating with their sister locals, who have the Union Label on their products.

Our League is appreciative of this co-operation in demanding the Union Label, not only on shoes but on any wearing apparel that carries the union of the various industries. With the issuing

of our Purchasing Guide, we hope to be able to assist them, in furnishing the names and addresses of dealers who carry Union Label products. In the meantime Union Shoe Manufacturers will be advised of the needs of the members of our sister locals in Dalhousie and vicinity.

* * *

Now that the Brockville Hatters, Local No. 74, are arranging for a renewal of their contract, might we suggest that a clause be inserted in their new contract, that will provide for the placing of the Union Label in all their products, including their private brands that the Company makes up for special firms, such a clause would prove advantageous to all concerned including those patrons who deserve to patronize Union Label products.

* * *

According to the Amalgamated Association of Street Electric Railway and Motor Coach Employees figures for last year, show that working agreements providing for paid vacations number 155 local divisions with a total of 68,217 members enjoying vacations of from one to three weeks annually.

This is an increase of over the year 1937 of 35 divisions representing 8,413 members who will receive vacations with pay, during the summer year.

DON'T GET IN BAD

Dont Get in Bad
The Winter months have passed away
And Spring is now at hand;
The blue birds will be warbling
Pretty soon to beat the band.
Your heavy winter clothing
You will gladly put away
When the springtime's here to stay.
And when you're making changes
In your clothing don't forget
The Union Label,
Which is always your "best bet".
You'll get it if you'll only try.
It's easy to be had.
With your brother Union workers
You should never "get in bad".

WE'RE STUCK

Smith: "There are two sides to every question."

Brown: "Yes, and there two sides to a sheet of fly paper, but it makes a big difference to the fly which side he chooses."

DEMANDEZ

LA BIÈRE
POPULAIRE

ASK FOR

THE POPULAR
BEER

MOLSON

Brassée à Montréal
depuis

153 ANS

Brewed in Montreal
since

153 YEARS

**LABOR DIRECTORY
INDEX DES UNIONS**

ALLIED PRINTING TRADES COUNCIL.— To promote the interests of the Allied Union Label (which can be had in French or English). The following organizations comprise Council: The Typographical Union No. 176; Jacques Cartier Typographical Union No. 145; Printing Pressmen and Assistants' Union No. 52; Bookbinders' Union No. 91; Photo Engravers' Union No. 9; Stereotypers and Electrotypers' Union No. 33; Amalgamated Lithographers of America No. 27; President, W. Forrest; vice-president, C. Arpin; Rec.-Sec., A. F. Ricard; Sec.-Treasurer, James Phillip, Room 103, 686 Notre Dame West. Executive: John Moore, A. Quéry and John Kelly, Auditors: J. A. Ardouin, Jos. Deslongchamps, R. D. Léonard, Tel. MA. 7489. Council meets second Tuesday of each month at 909 St. Lawrence Blvd.

CONSEIL DES METIERS ET DU TRAVAIL DE MONTREAL — MONTREAL TRADES AND LABOR COUNCIL. — Meets every 1st and 3rd Thursday of each month — s'assemble les premier et troisième jeudis de chaque mois, à la salle de l'Assistance Publique, 458, rue LaSalle. Président, Raoul Trépanier, 1153, rue Saint-Denis, Tél. LAn. 2503; secrétaire-correspondant — corresponding secretary, J.-E. Gariépy, 11, rue Saint-Paul Ouest, Tél. LAn. 5361; vice-présidents, Alfred Mathieu, 2348, rue Chapleau, Tél. CH. 6150 & J.-A. Sullivan, 1430, rue Bleury, Tél. MA. 3817.

CONSEIL DE DISTRICT DE MONTREAL DE LA FRATERNITE UNIE DES CHARPENTIERS-MENUISIERS D'AMERIQUE — MONTREAL DISTRICT OF CARPENTERS AND JOINERS OF AMERICA.— President, Esdras Secours; vice-président, F. Doucet; trésorier, E. Lanthier; secrétaire, Pierre Lefevre; gardien, Zénon Primeau; agents d'affaires, Ed. Toussaint et E. Bernier.

Assemblée chaque mercredi, à 8hr, du soir au Monument National, chambre 10.
U. L. 134, s'assemble tous les lundis soirs au Monument National, chambre 11, Pierre Lefevre, secrétaire.
U. L. 178, s'assemble tous les 1er et 3e jeudis de chaque mois, au Monument National, chambre 10, Jos. Remy, secrétaire, 8813, rue Henri-Julien.
U. L. 1127, s'assemble tous les 2e et 4e lundis, au Monument National, ch. 10, Eudore Primeau, secrétaire, 161-4e Ave., Verdun.
U. L. 1244, s'assemble tous les 2e et 4e jeudis, à 904, Ste-Catherine ouest, H. H. Salter, secrétaire, 2282, Oxford Ave., N. D. G.
U. L. 1360, s'assemble tous les 1er et 3e lundis, à 4030, Notre-Dame ouest, H. Martin, secrétaire, 3845, rue Claude, Verdun.
U. L. 1375, s'assemble tous les lers lundis, à 159-1e Avenue, Lachine, Harris Daoust, secrétaire, 159, 1re avenue, Lachine.
U. L. 1558, s'assemble tous les lers vendredis, à 1651, rue Létourneux, Charles Thibault, secrétaire, 2611 rue Bourbonnière.
Membres Associés, ce Local s'assemble le 2e mardi, au Monument National, chambre 11.

UNION DES EMPLOYES DE TRAMWAYS DE MONTREAL, Local 790, Association des Employés de Tramways Électriques et de chauffeurs d'Autobus d'Amérique. — Montreal Tramways Employees' Union, Local 790, Amalgamated Association of Street, Electric Railway and Motor Coach Employees of America. Quartiers généraux: — Headquarters, 1153 St. Denis, tél.: L.A. 2508. Officers—Officers: Gérard Gagnon, vice-président international et président local; J. Georges Gagnon, vice-président; O. A. Neveu, secrétaire-financier; Raoul Trépanier, agent d'affaires; Alberto Brodeur, trésorier; Henri Cholet, secrétaire correspondant; W. Latour, sentinelle. Le local se réunit le 2e mercredi de chaque mois, à la salle de l'Union du Commerce, 1070 Berri, et l'exécutif le lundi précédant l'assemblée régulière, à 1153, rue St-Denis.

UNION TYPOGRAPHIQUE JACQUES-CARTIER No. 145. S'assemble le 1er samedi du mois, à la salle de l'Union du Commerce, 1070, rue Berri. Président, Charles Coutin, 2658, rue St-Antoine, Tél. FI. 4227; secrétaire trésorier, Chs. E. Chalfour, 7430, Christophe-Colomb, tél. DO. 3771.

TYPOGRAPHICAL UNION No. 176—Meets first Saturday of each month at the Mount Royal Hotel, Raymond M. Bennett, President, 337 Melrose Ave., Verdun; James Phillip, Secretary-Treasurer, Room 103, 686 Notre-Dames W.; Business hours: 9.00 a.m. to 5 p.m.; Saturday, 9.00 a.m. to 1.00 p.m.; MA. 7489.

FRATERNITE DES PEINTRES DECORATEURS ET TAPISSIERS D'AMERIQUE.— Local 349.—S'assemble le 2e et 4e lundi du mois au 1331A rue Ste-Catherine est. Président, A. Renaud, 560 Congrégation, Fitzroy 0995; vice-président, C.-A. Mondor, 4227 rue Mentana; secrétaire-correspondant, E. Gilbert, 8026 Henri-Julien; trésorier, L.-P. Bolaselle, 4562 rue Marquette; secrétaire-financier, Raoul Gervais, 2585 Blvd Gouin; conducteur, A. Goudreau, 9078B Notre-Dames Est; Auditeurs: Arthur Bolsennu, 4621 Colonial; Clovis Guilbeault, 5614 Delorimier; Gaston Renaud, 5023 Chambord; gardien, Joseph Girard, 8145 rue Saint-André.

UNION DES TRAVAILLEURS DE LA CHAUSSURE, Local 249. — Boot & Shoe Workers' Union. — S'assemble tous les vendredis soirs à 1331A Ste-Catherine Est. Président, Henri Belland, 6389 Blvd. Saint-Laurent; 1er vice-président R. Talbot, 1819, Marie-Anne E.; 2e vice-président, Delphis Jodoin, 1766 rue Panet; secrétaire-archiviste et correspondant, N. Gervais, 2112 Wolfe; secrétaire financier, trésorier et agent d'affaires, Chs McKercher, 1331A Ste-Catherine E., CH. 6511, privé CL. 6123; assistant agent d'affaires, Lionel Thibault, 4670 Papineau, AM. 7002; sentinelle, André Bouchard, 5833 Christophe-Colomb. L'exécutif s'assemble le 1er et 3e mercredi du mois, à 1331A rue Ste-Catherine Est. Président, Ovide Drolet, 4104, Bordeaux; vice-président, Jos. Beaugard, 1598 Beaudry; secrétaire, N. Poirier, 2137 rue Champlain.

STRIKES FEW IN CANADA

Only 10 strikes and lockouts were reported in Canada in January, 1939. The Department of Labor checks up regularly on labor disputes in Canada.

In the 10 January disputes the number of employees involved was 1,228, and the number of working days lost, 8,047.

This may be compared with 24 labor disputes in January 1938, and 4,293 employees involved and 31,939 working days lost.

The department reported that it seldom encountered a lockout.

CANADIAN CIVIL LIBERTIES UNION

Hubert Desaulniers has been relected chairman of the Canadian Civil Liberties Union, Montreal Branch, it was announced recently by the Union's Executive Committee. Other officers were chosen as follows: Honorary chairman, Dr. W. D. Lighthall; vice-chairman, R. L. Calder, K. C., Raymond Boyer; secretary D. T. Goodwin; treasurer, Miss Agatha Chapman; local counsel, Joseph K. Mergler, R. C. Harvey, Harry Batshaw; executive secretary, R. A. C. Ballantyne.

The officers were elected by the new executive committee chosen at the Union's recent annual meeting.

The following have been elected to the Union's advisory council: Mrs. E. R. Adair, Leslie Gordon Barnard, Rabbi Charles Bender, G. A. Birks, S. S. Collo, Frederick E. Dougall, Professor J. E. A. DuBois, Mrs. W. L. Grant, Jean-Charles Harvey, Catherine I. Mackenzie, Rev. Dr. M. F. McCutcheon, Professor R. K. Naylor, Professor Algy S. Noad, Rev. Dr. E. L. Pidgeon, Dr. Helen R. Y. Reid, C. B. E., Rev. Dr. D. L. Ritchie, Miss Idola Saint-Jean, Professor R. B. Y. Scott, Raoul Trépanier, Dr. W. D. Woodhead.

LABOR BODY ACTS

Practical labor problems were acted upon, February 4 to 8 at the 86th session of the Governing Body of the International Labor Office at Geneva, Switzerland.

It was pointed out that in many countries aged workers were discriminated against, and younger workers preferred. A member advocated the raising of the age of admission of young workers to employment and the lowering of the pensionable age. Another member reported on the good results obtained in Great Britain where public utility services were obliged to take on a certain percentage of older workers. A third drew attention to the necessity for the authorities to compile detailed figures of unemployment among older workers. The ILO was empowered to submit a report on this problem to the governments, after which the Governing Body will decide whether it should come before the International Labor Conference.

The Governing Body decided on the four questions to be dealt with by the 1940 International Labour Conference — factory inspection, weekly rest day in commerce and offices, safety provisions for workers employed underground in coal mines, and authors' rights in broadcasting.

The Governing Body gladly accepted the proposal of the United States Government delegate that the 1940 conference should deal with the question of industrial relations, which is of great importance for the International Labor Organization and for the workers.

In view of the wishes expressed by the 1937 Washington Textile Conference, the Governing Body decided to set up an International Tripartite Committee, divided into sections for the different branches of the textile industry.

MUSSOLINI MATRIMONIAL MARATHON

We read in a local newspaper this week a piece of news which, while admirable and grandiose, caused us to reflect. A big front-page headline read as follows:

"A hundred marriages will be blessed at the same time by as many priests in Notre-Dame Church."

These multiples weddings will be celebrated on the occasion of the solemn opening of the Catholic Youth Organization Congress (J. O. C.) on July 23 next. According to all evidence, these young people had collective intentions for matrimonial life and chose with one common accord, doubtless of their own free will, this date for ceremony.

In reading the headline of this news, by a serious phenomenon of memory, there come into my mind the 300 marriages celebrated in Fascist Italy a few months ago.

Far be it from me to make any comparison whatever, but all the same the coincidence is somewhat strange. (N.B.) —Translation from *Le Jour*, April 13, 1939.

"I hear the surgeons have operated on you again."

"Yes."

"How many times does this make?"

"Five. They're going to put on a swinging door next time."

An Historical Reminder

The Prime Minister and the Co-operative Movement. — Early Recognition of Canada's First Deputy Minister of Labor, As an Economist and Authority on Social Problems.

By BERNARD ROSE.

Thirty-two years ago Parliament appointed a committee to hear evidence concerning the need for and advantage of legislation to permit the establishing of co-operative enterprises and undertakings. One of the principal witnesses called was a departmental head whose friends predicted for him a brilliant public career. He had already won fame as a serious student of economic problems. His studies had convinced him that social and economic reform was urgently needed to alleviate or remove several of society's outstanding ills. Concluding his studies at Toronto University he proceeded to continue them at Harvard and Chicago Universities and abroad. We can hardly appreciate the time spent by the gentleman who today as he has for several terms been Prime Minister in acquiring a vast fund of information and of material assistance to him as a public servant, statesman and author. Mr. King's book: "Industry and Humanity" is regarded as a very valuable compendium on industrial relations and reconstruction. It has been quoted and referred to times without number by teachers, writers, politicians and economists.

But long before this splendid work was contemplated and finished he spoke and wrote upon economic, social, and political questions.

He was therefore well equipped to furnish the Committee with valuable information in connection with the enquiry it was conducting.

Readers of *The Labor World* have read numerous extracts from his writing and speeches and contained in the editorials or articles I have contributed since my association with it. Since interest in the co-operative movement is now being revived it is both opportune and instructive to quote from the testimony he gave before the Committee and particularly the answers to the questions submitted by Mr. F. D. Monk, one of the ablest parliamentarians of his time and subsequently a member of the Borden Cabinet.

This testimony is contained in a scholarly, valuable, and instructive survey prepared for the "Survey Committee" of Montreal by Mr. Geo. S. Mooney.

Mr. Mooney's work is not only splendidly factual but convincing. It deserves the widest circulation.

The bill to which reference is made was a Government measure. The Committee to which it was referred was a very representative one. Singularly enough the then Governor General was the Rt. Hon. Earl Grey, who was also President of the International Co-operative Alliance. The author of the Survey pays this exceptional tribute to Mr. King's evidence: "Mr. King's testimony is so elucidating, revealing as it does an intimate and sympathetic understanding of the philosophy and workings of the Co-operative Movement, gathered at first hand as well as through his economic studies, that we will quote copiously his verbatim evidence before the Committee."

Question by Mr. Monk: "Previous to your assuming that position" (Deputy Minister of Labor), "had you made a special study of economics?" Answer: "Yes." He told the Committee that at Harvard he gave additional study to the subject of "Co-operation." He referred to the views of John Stuart Mill, Ruskin and Carlyle. Mr. King said that men "who look impartially upon economic affairs" "view the Co-operative movement as a movement exceptionally beneficial from the point of view of educating the mass of the people, from the point of view of enabling the mass of the people to improve their own conditions and from the point of view of the general betterment and welfare of the people of the country." A declaration of this kind before a Parliamentary Committee was a confession of economic and political faith that he has adhered to throughout his career. It proves what I have so often said in these columns, that Mr. King thinks and plans in terms of human welfare. His adversaries may not agree with this view, but it is nevertheless borne out by his writings and the ameliorative legislation he submitted or had enacted as Minister of Labor or Prime Minister.

Mr. King continued: "What the workingmen must strive for is to maintain, with the incomes which they have been able to get, as high a standard of comfort as possible. Now, it seems to me they can hope to improve that standard through a movement like the co-operative movement." This he it noted was said more than three decades ago. It is as true today as it was then. All who have the welfare of the workers at heart feel that through a better understanding between the parties to industry with the trade union to protect the workers a fuller measure of justice can be secured for the wealth producer. Co-operation is a means to an economic and social end.

Labor should certainly be grateful to Mr. King for his unqualified declaration that: "I think the trade union movement and the Co-operative Movement have been the two great movements of the past century for benefiting and bettering the conditions of the working classes. I do not give that as an individual opinion merely. I base it on the authority of men who have given the subject the most careful consideration."

What is most pleasing to those who are interested in one or both movements, is such excellent testimony to their need and worth from one who can speak with such knowledge and authority as the Prime Minister.

Quality Cleaning by

Paul SERVICE STORES LIMITED

40 Stores Conveniently Located to Serve You Promptly

Head Office and Plant
1451 BEAUBIEN E. MONTREAL
Dollard 4671

LE MONDE OUVRIER

Rédigé en collaboration
Gus. FRANCO, Rédacteur
Le seul journal ouvrier bilingue
au Canada
Un médium national pour les ouvriers



Membre de la Presse ouvrière
internationale d'Amérique

THE LABOR WORLD
Canada's Only Labor Bilingual Paper
A National Medium for the Workers

Imprimé par l'Imprimerie Mercantile,
Limitée, 11, rue Saint-Paul Ouest,
Montréal

THE Windsor

ON DOMINION SQUARE

LA Frontenac BLEUE



L'aristocrate des Lagers

STEEL COMPANY of CANADA LTD.

625 DOMINION ST.
MONTREAL

Dominion Steel & Coal Corporation Ltd.

CANADA CEMENT BLDG.
MONTREAL

SINCENNES, McNAUGHTON TUGS

Limited

605 COMMON WEST
MONTREAL

Harmony of Help in Industry

THE NATURAL LAW OF COOPERATION IS PROGRESS

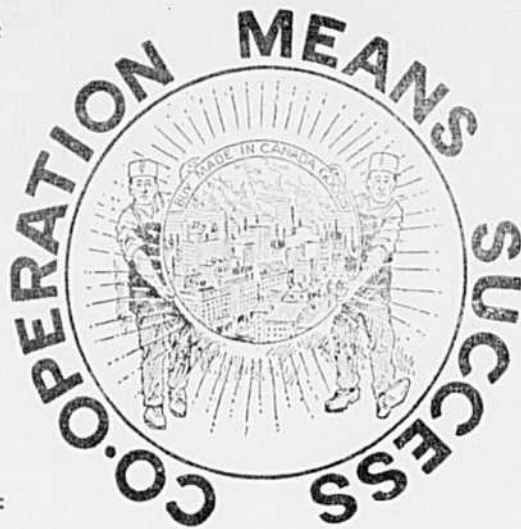
The following representative business houses are sympathetic with Labor and are interested in the welfare of not only their own help but of workers generally. They believe in *The Labor World* and are assisting its policy of cordial relationship between Employer and Employee.

A number of leading firms whose names do not appear in this page are friendly to Organized Labor and have shown their sympathy in a practical way. — GUS. FRANCO.

MORAL OBLIGATION OF UNION MEMBERS

All union members have a moral obligation to conform to the procedure that they have authorized the union to agree to for them. If some members strike in disregard of that procedure, without the sanction of the union, the organization itself has not violated the agreement but those members have violated a moral obligation — namely to live up to an agreement that they authorized the union to make for them.

Another thing to remember is that collective bargaining is but a means to an end. That end ought to be something higher than better wages or a shorter week, important as these are. Collective bargaining ought to lead to a more dignified position for labor in industry. Labor cannot co-operate freely in production or participate as an equal in the determination of industrial policy until it has first been accepted as an equal in the fixing of terms of employment. But once this collective contracting position has been achieved, labor should move forward to a status that is more akin to partnership than to the old wage contract. To acquit itself worthily in such a status, labor must be self-disciplined; the members of labor organizations must accept their responsibilities in full.



Relations cordiales dans l'industrie

LA LOI NATURELLE DE LA COOPERATION EST LE PROGRES

Les maisons d'affaires ci-dessous sont sympathiques à la classe ouvrière, elles s'intéressent au bien-être non seulement de leur personnel mais à celui des salariés en général. Elles coopèrent avec le *Monde Ouvrier* dans sa politique de promouvoir des relations cordiales entre le Capital et le Travail.

Plusieurs firmes importantes dont les noms n'apparaissent pas dans cette page sont favorables au Travail Organisé et ont démontré leur sympathie sous une forme tangible.

OBLIGATION MORALE DES TRADE-UNIONISTES

Les membres d'une union ouvrière ont l'obligation morale de se conformer aux ententes qu'ils ont autorisées leur union à passer pour eux. Ainsi, si des membres d'une union se mettent en grève contrairement à cette entente, sans le consentement de leur union, celle-ci n'a aucunement violé cette entente mais les membres délinquants violent alors une obligation morale, celle de se conformer à toute entente qu'ils ont autorisée leur union à conclure pour eux.

Un autre point qu'on doit se rappeler, c'est qu'un contrat de travail n'est qu'un moyen d'atteindre un but. Ce but doit être plus haut que des meilleurs salaires ou des heures de travail plus courtes, aussi importantes que soient ces améliorations. Des contrats collectifs devraient tendre à une position plus digne pour l'ouvrier dans l'industrie. Le Travail ne peut coopérer librement dans la production ou participer dans la détermination d'une ligne de conduite industrielle s'il n'a pas au préalable été accepté sur un pied d'égalité pour déterminer les conditions d'emploi. Une fois ceci établi, le Travail marchera de l'avant vers un statut d'associé plus digne que le contrat de travail d'antan. Pour remplir dignement ce nouveau statut, le Travail doit s'imposer une stricte discipline, ses membres doivent accepter pleinement leurs responsabilités.

Our Leading Amusement Places
Dans nos Théâtres

PALACE
SECOND WEEK
BETTE DAVIS
"Dark Victory"
with GEORGE BRENT
HUMPHREY BOGART
Week Days, 10 to 1, 25c.

CAPITOL
JAMES CAGNEY
PAT O'BRIEN in
"Angels With Dirty Faces"
with
THE 'DEAD END' KIDS
HUMPHREY BOGART

PRINCESS Theatre
MARTHA RAYE in
"Never Say Die"
with BOB HOPE
Added Attraction
BOB BURNS in
"I'm From Missouri"

LOEW'S THEATRE
The mighty story of the life of a great empire told in flaming
TECHNICOLOR
"Sixty Glorious Years"
with ANNA NEAGLE
ANTON WALBROOK
C. AUBREY SMITH

Smoke
GRADS CIGARETTES
Manufactured by
L. O. Grothé, Limited

NOTRE FAVORI NATIONAL
 10 oz. 90c.
26 oz. \$2.00
40 oz. \$2.80
Distillé et embouteillé au Canada par
MELCHERS DISTILLERIES LIMITED
MONTREAL ET BERTHIERVILLE

Téléphone 3135
ROGER ARSENAULT
MEUBLES — FURNITURE
1555, RUE BADEAUX
Trois-Rivières, Qué.

Téléphone 385-W
BLAIS & FRERE
Albert Blais, prop.
Habits pour hommes et enfants
Chapeaux, Valises, Etc.
1489, RUE NOTRE-DAME
Trois-Rivières

Téléphone 2508
A. PICHETTE
TEINTURIER-NETTOYEUR
DYER and CLEANER
Ouvrage garanti par 15 années d'expérience.
Service de livraison ultra rapide.
All our Work is Guaranteed.
RAPID DELIVERY
471, St-Paul, Trois-Rivières

Téléphone 1256
Bélanger & Proulx, Ltée
H. K. Laflamme, gérant
Poêles et Fournaises
"BELANGER"
de tous genres
Usines à Montmagny, P. Q.
Succursale: 1548, rue Badeaux
TROI-RIVIERES, P. Q.

Téléphones :
Magasin : 814 Résidence : 2934-J
J. A. ST-PIERRE
MARCHAND DE
Ferronneries et
Quincailleries
NOS PRIX DEFIENT TOUTE
COMPETITION
926, rue Saint-Maurice, 926
TROI-RIVIERES, QUE.

Narwil Shoe Co. LIMITED
2085 ST. TIMOTHEE
MONTREAL

DOMINION BRIDGE CO. LIMITED
Head Office and Works at:
LACHINE, P. Q.
Branch Works:
Amherst Ottawa Toronto
Winnipeg Calgary Vancouver

Tél. Lancaster 3858
Salon de Fleurs ST-DENIS
1590, RUE SAINT-DENIS (Edifice du Théâtre St-Denis)
Spécialités:
Bouquets de Noces, Tributs floraux
Escompte de 10% aux lecteurs du "Monde Ouvrier"
Mme J.-Z. PILON. Rés. HA. 7901

MONARCH GAS RANGES
Made by
Canadians
for
Canadian Homes

BE READY FOR EXAMINATIONS. We have helped hundreds to obtain positions as Letter Carriers, Postal Clerks, Customs Examiners, Clerks and Stenographers, etc. Free Booklet of information. M.C.C. Schools, Ltd., Toronto 10. Oldest in Canada.